



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

La demande est introduite par M. et Mme JORSSSEN-PLANCKAERT, demeurant à 4121 NEUPRÉ, Murmure des Grands Arbres 4.

Les terrains concernés sont situés à 4130 Esneux, rue de Mery et cadastrés division 1, section C, ns°247F, 248E, 249C, 249F, 252B, 252C et 253L2.

La demande vise les travaux suivants : **viabilisation d'un ensemble de fonds via la création de huit lots desservis par une nouvelle voirie de desserte** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet implique la création d'une voirie communale.

Le permis d'urbanisation faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- un recul de maximum 15m du point le plus proche du volume principal par rapport à l'alignement devrait être demandé ;
- si le volume n'est pas implanté sur une limite parcellaire latérale, un recul compris entre 5 et 10m par rapport à la limite parcellaire latérale devrait être demandé ;
- un recul de minimum 15m est obligatoire par rapport aux limites de fond de parcelle ;
- l'implantation à moins de 10m (à la verticale) des lignes de crête est interdite ;
- la superficie minimale des nouvelles parcelles est de 1000m² ;
- pour les volumes secondaires, les toitures plates ne devrait être admises que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme éléments d'intégration au terrain.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

L'enquête publique est ouverte le 15 janvier 2024 et clôturée le 13 février 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUrb 2023-002 JORSSSEN-PLANCKAERT.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **uniquement sur rendez-vous**, auprès de Mme Florine PARIZEL, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 février 2024 à à l'Administration communale, Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est Mme Florine PARIZEL dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.